

**Département de la Lozère**

Nombre de membres en exercice : 35  
Nombre de membres présents : 24  
Nombre de suffrages exprimés : 24  
**VOTE :**  
Pour : 24  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LOT AMONT  
ET DU BASSIN DU DOURDOU DE CONQUES**

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°24/2018**

Reçu à la Préfecture de la Lozère

**Date de la convocation du Comité syndical :** dix décembre deux mille dix huit  
**Date de la séance du Comité syndical :** dix-sept décembre deux mille dix huit

Le **19 DEC. 2018**

**Membres présents :**

M. Jacques BLANC, Président,  
M. Jean-Luc AIGOUY, M. Jean-François ALBESPY, M. Jean-Pierre BARRERE, M. Gérard BONHOMME, M. Bernard BOURSINHAC, M. Michel CAMBALY, M. Michel CASTANIER, M. Gilbert CESTRIERES, M. Michel FALGUIERE, M. Jean-Louis FRANCES, M. Michel GERVAIS, M. Jean-Paul ITIER, M. Claude LACAZE, M. Eric MALHERBE, M. Philippe MARTIN, M. Eric PICARD, M. Zéphirin QUINTARD, M. Jean-Louis RECOUSSINES, M. David RODRIGUES, M. Joël RUSSERY, M. Christian SAINT-LEGER, M. Bernard SCHEUER, M. Robert VAYSSE.

Bureau du courrier

**Etaient présents à titre consultatif et sans voix délibérative :**

M. Marc SCHWANDER (Trésorerie principale de Mende), Mme. Alexandra HOCHÉ-DUITMANN (SMBL), M. Bertrand MONTRANT (SMBL), Mme. Christine CARRARA (DDT12), M. Didier GINESTA (DDT12), M. Florian BONIELLO (Syndicat Mixte Lot Dourdou), M. Guillaume CANAR (Syndicat Mixte Lot Dourdou), M. Lionel FABRE (Syndicat Mixte Lot Dourdou), M. Vincent LOUVEAU (Syndicat mixte Lot Dourdou).

**Secrétaire de séance :** M. Zéphirin QUINTARD

-----  
**OBJET : Budget-finances – SIAH de la Haute Vallée du Lot - Compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2017**  
-----

Les résultats du compte administratif 2017 du SIAH de la Haute Vallée du Lot sont conformes au compte de gestion établi par le trésorier.

Il convient :

- De déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le trésorier n'appelle ni observations ni réserves ;
- D'approuver le compte de gestion 2017 dressé par le trésorier visé et certifié conforme par l'ordonnateur, pour le SIAH de la Haute Vallée du Lot.

**LE COMITE SYNDICAL,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECLARE** que le compte de gestion du SIAH de la Haute Vallée du Lot dressé pour l'exercice 2017 par le trésorier n'appelle ni observations ni réserves ;
- **APPROUVE** le compte de gestion 2017 dressé par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, pour le SIAH de la Haute Vallée du Lot.

*La présente délibération sera affichée au siège social du Syndicat mixte, publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat mixte et transmise à Monsieur le Préfet de la Lozère.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité.*

Paraphe : *Jh*

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture, le 19 décembre 2018

Pour extrait conforme  
Fait et publié à La Canourgue le 19 décembre 2018

Le Président,

SYNDICAT DES PROPRIETAIRES RURAUX DE LA LOZÈRE  
L'action publique pour la défense de l'environnement et des paysages  
mail : contact@smnd.fr

Reçu à la Préfecture de la Lozère

Le **19 DEC. 2018**

Bureau du courrier

Le Président,

SYNDICAT DES PROPRIETAIRES RURAUX DE LA LOZÈRE  
L'action publique pour la défense de l'environnement et des paysages  
mail : contact@smnd.fr